

Madame, Monsieur,

Votre enfant est intéressé(e) par la pratique des activités sportives dans un **cadre convivial compétitif ou de loisir** ?
Voici quelques informations sur le fonctionnement de l'A.S du collège.



L'A.S. qu'est-ce que c'est ?

En complément de l'EPS obligatoire, l'Association Sportive du collège, constitue une occasion pour tous les élèves volontaires, de **prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif et convivial**, de **vivre de nouvelles expériences** lors de la pratique d'activités sportives innovantes et de prendre en charge des responsabilités. C'est un lieu privilégié propice à **l'épanouissement des élèves** qui contribue à leur **éducation à la citoyenneté**. Les actions mises en place répondent aux objectifs suivants :

- Conforter la réussite de tous les élèves en valorisant leur réussite sportive
- Améliorer les relations en favorisant la coopération et la solidarité entre les élèves de différents âges
- Promouvoir une pratique sportive vectrice de santé et de bien-être
- Permettre aux jeunes d'accéder aux responsabilités (formation de jeunes officiels : juge, arbitre, coach, reporter...)
- Favoriser l'insertion des jeunes dans la société en leur donnant l'envie de poursuivre une activité sportive tout au long de leur vie.

Les activités de l'A.S. et les horaires :

Jour	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Horaires	12h45 – 13h40 (1h)	12h45 – 13h40 (1h)	13h-15h (2h00)	12h45 – 13h40 (1h)	12h45 – 13h40 (1h)
Activité(s)	Badminton ou VTT	Futsal	Sports collectifs (Handball, Futsal...) et Badminton Sports de plein air (VTT – Course d'orientation – Escalade – Run&Bike - Raid) Ou RENCONTRES inter-établissements	Escalade	Spike Ball

Les élèves peuvent choisir de venir un ou plusieurs midi par semaine ET/OU le mercredi après-midi.

A l'issue des cours du mercredi matin, les élèves restent dans l'enceinte du collège pour déjeuner. Il faut donc **prévoir un pique-nique** (à déposer le matin dans un réfrigérateur). Les parents récupèrent les élèves à la fin des activités. Du co-voiturage sera mis en place afin de faciliter la participation aux entraînements du mercredi pour le plus grand nombre d'élèves. Si votre enfant est intéressé pour participer à l'AS du mercredi mais vous n'avez pas de possibilité de transport, faites-le nous savoir et nous essayerons de vous proposer une solution.

Pour les **créneaux de midi**, les élèves passent en **priorité à la cantine** pour arriver à l'heure aux activités.

Des rencontres entre établissements d'un même secteur géographique (*District Du Don*) seront proposées tout au long de l'année **uniquement le mercredi après-midi**. Les meilleures équipes pourront en cas de qualification, accéder aux différents championnats (niveau départemental, niveau académique, niveau national) organisés par **l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)**, fédération à laquelle est obligatoirement affiliée l'AS Bellevue. Dans ce cas, des convocations vous seront remises en amont pour vous mentionner l'heure de retour du car qui variera en fonction du lieu de la compétition.

Les élèves les plus assidus à l'AS lors de l'année scolaire seront prioritaires pour participer à une sortie en fin d'année.

Comment s'inscrire ?

L'adhésion à l'AS du collège donne l'accès à la pratique de toutes les activités sportives sur l'ensemble des créneaux proposés. Trois documents sont nécessaires :

1. **l'autorisation parentale** (remplie et signée) ;
2. **le contrat moral** (rempli et signé)
3. la cotisation de **25€ (+15€ pour les frères et sœurs supplémentaires)** qui permet de couvrir les frais de déplacements, assurance, goûters, achats de matériels sportifs, lots, etc.

Moyens de paiement acceptés : chèque à l'ordre « Association sportive du collège Bellevue » (à privilégier) ou espèces.

NB : le « Pass 'port » ne peut malheureusement pas être utilisé pour le paiement de la licence.

VOUS POUVEZ SUIVRE LES ACTUALITES DE L'A.S. SUR LE SITE DU COLLEGE.

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023 A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

A rendre aux professeurs d'EPS

Informations personnelles

Autorisation parentale

NOM de l'élève : _____

Prénom de l'élève : _____

Classe : _____ Sexe (1) : F / M

Date de naissance : _____

Email du responsable légal : _____

Téléphone du responsable légal (personne à contacter en cas de besoin urgent) : _____

Je soussignémère, père ou tuteur (1),

- j'autorise mon fils, ma fille (1) à participer aux activités proposées par l'Association Sportive du collège
- j'accepte en outre que les responsables de l'association sportive autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.
- j'autorise l'association sportive à prendre et utiliser (presse, site du collège) des photographies de mon enfant
- j'ai pris connaissance des modalités d'assurance de l'AS (contrat accessible sur le site du collège)

Licences

Choix n°1

Licence seule : **25€**

Choix n°2

Licence (25€)
+ T-shirt personnalisé de l'A.S. (13€)
+ Brassard de sport (+2€)

TOTAL : 40€



Tailles :
 ❖ 9-11 ans
 ❖ 12-14 ans
 ❖ S / M / L / XL

Contrat moral pour l'élève

- 1) L'inscription à l'AS impose à l'élève d'être **assidu aux entraînements** (pour pouvoir progresser individuellement et participer à la dynamique collective). En cas d'absence prévue, l'élève avertira le professeur d'EPS responsable de l'activité.
- 2) Il est demandé aux élèves d'avoir une **tenue adaptée** à la pratique sportive lors des créneaux de l'A.S.
- 3) L'Association Sportive est un **lieu d'échange, de convivialité et de respect d'autrui**. Ainsi le règlement EPS et règlement intérieur s'appliquent aussi dans le cadre de l'A.S.
- 4) Les élèves doivent se tenir **informés du calendrier des entraînements et des compétitions**. Celui-ci est affiché au collège (panneau d'affichage de l'AS à côté du bureau de la vie scolaire et dans la cour) et distribué aux adhérents.

Signatures

Fait à.....

Le.....

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

(1) Rayer la mention inutile

A remettre aux professeurs d'EPS en cas d'inscription , accompagné du règlement.